



Dossier de l'OHI n° S1/6200/C-3

**LETTRE CIRCULAIRE DU
CONSEIL 04/2019
14 août 2019**

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE REVISE POUR LA TROISIEME REUNION DU CONSEIL
DE L'OHI**

Références :

- A. Règles de procédure du Conseil de l'OHI – *Règle 7*
- B. Lettre circulaire du Conseil 03/2019 du 25 juin – *Appel à commentaires concernant les propositions à examiner lors de la 3^{ème} réunion du Conseil de l'OHI et dispositions organisationnelles préliminaires*
- C. Résolution de l'OHI 8/1967 telle qu'amendée¹ – *Procédure d'examen des propositions présentées par les Etats membres... au Conseil*
- D. Lettre circulaire du Conseil 01/2019 du 28 mars – *Annnonce de la troisième réunion du Conseil de l'OHI et ordre du jour provisoire*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Conformément à la référence A, la présente lettre circulaire du Conseil fournit un ordre du jour provisoire révisé pour la troisième réunion du Conseil de l'OHI en annexe A. Les documents d'accompagnement pour la réunion sont également disponibles sur le site web de l'OHI (cf. www.iho.int > *Conseil de l'OHI* > C-3 > *Documents*).

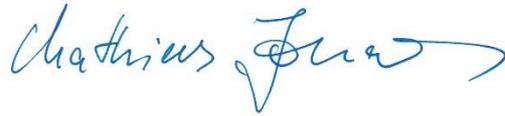
2. Conformément à la référence C, un compendium des commentaires reçus des Etats membres ou fournis par le Secrétaire général en réponse à la référence B est inclus dans un « Livre rouge » également disponible sur le site web de l'OHI (cf. www.iho.int > *Conseil de l'OHI* > C-3 > *Documents* > C3-1.4 *Red Book*).

3. Le Secrétariat de l'OHI saisit cette occasion pour rappeler aux Etats membres de l'OHI de bien vouloir faire part de leur intention de participer à la réunion via le site web de l'OHI, comme indiqué à la référence D (www.iho.int > ... > *Conseil* > C-3 > [Inscription](#)) et de faire leurs propres réservations d'hébergement dès que possible.

4. Les Etats membres qui occupent un siège au Conseil sont également invités à nommer des rapporteurs par courriel à : yves.guillam@iho.int, **avant le 31 août 2019**. Les instructions relatives aux rapporteurs sont disponibles sur demande. Les rapporteurs peuvent être inscrits dans le cadre de leur délégation en plus de leur représentant officiel. Aux fins de planification, il convient de noter que le rapporteur en charge de la session de la matinée du jeudi 17 octobre devra peut-être travailler au Secrétariat de l'OHI dans la matinée du vendredi 18 octobre, lorsque le compte rendu des séances rédigé par les procès verbalistes pour cette dernière session sera mis à disposition aux fins de vérification et validation.

¹ Cf. LC de l'OHI 21/2018.

Veillez agréer Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,



Mathias JONAS
Secrétaire général

Diffusion :

- Président/vice-président du Conseil, Président du Conseil/SPRWG, membres du Conseil de l'OHI, Etats membres de l'OHI
- Présidents des comités de l'OHI (HSSC, IRCC)

Annexe :

A. Ordre du jour provisoire révisé

Veillez agréer Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

TROISIEME REUNION DU CONSEIL DE L'OHI
Secrétariat de l'OHI, Monaco, 15 – 17 octobre 2019

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE REVISE

Référence : Règle 7 des Règles de procédure du Conseil

1. OUVERTURE

- 1.1 Allocutions d'ouverture et introductions
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Dispositions administratives

2. POINTS REQUIS PAR LA 1^{ERE} ASSEMBLEE DE L'OHI

- 2.1 Révision du Plan stratégique de l'OHI (*à examiner dans le cadre du point 6 de l'ordre du jour*)
- 2.2 Révision de la Résolution de l'OHI 2/2007 (Décision A1/12) (*résultat de la LC de l'OHI 32/2019 devant être rapporté dans le cadre du point 4 de l'ordre du jour, Rapport du HSSC*)
- 2.3 Révision de la Résolution de l'OHI 1/2005 (Décision A1/19) (*à examiner dans le cadre du point 4 de l'ordre du jour, rapport de l'IRCC*)
- 2.4 Révision de la Résolution de l'OHI 2/1997 (Décision A1/05(o)) (*à examiner dans le cadre du point 4 de l'ordre du jour, rapport de l'IRCC*)

3. POINTS REQUIS PAR LE CONSEIL DE L'OHI

- 3.1 Examen de l'état des décisions et actions découlant du C-2
- 3.2 Action de continuation C2/06 (ancienne C1/17) : proposition à soumettre par le Conseil à l'A-2 en vue de réviser la règle de procédure 12 du Conseil de l'OHI (Election du président/vice-président)
- 3.3 Action de continuation C2/07 (ancienne C1/46) : proposition à soumettre par le Conseil à l'A-2 en vue d'amender le Règlement général (aptitude médicale des candidats à l'élection)
- 3.4 Action de continuation C2/08 (ancienne C1/47) : proposition à soumettre par le Secrétaire général à l'A-2, requérant des directives, le cas échéant, sur les objectifs visant à réexaminer la définition de l'intérêt hydrographique (cf. clause (c) de l'article 16 du Règlement général)

- 3.5 Action de continuation C2/29 : démonstration des produits et des bancs d'essai basés sur la S-100 (à examiner dans le cadre du point 4 de l'ordre du jour, rapport du HSSC)
- 3.6 Action de continuation C2/31 : proposition à soumettre par le Conseil à l'A-2 aux fins d'approbation d'une stratégie de mise en œuvre de la S-100
- 3.7 Action de suivi C2/50 : proposition à soumettre par le Conseil à l'A-2 sur l'interprétation de la règle de procédure 8(i) du Conseil de l'OHI et de l'article VI(g) (vii) de la Convention relative à l'OHI

4. POINTS REQUIS PAR LES ORGANES SUBSIDIAIRES

- 4.1 Rapport et propositions du HSSC incluant :
 - le résultat de la LC de l'OHI 32/2019 sur l'adoption de la Résolution de l'OHI 2/2007
 - la démonstration des produits basés sur la S-100
- 4.2 Rapport et propositions de l'IRCC incluant :
 - Proposition d'amendements à la Résolution de l'OHI 2/1997
 - Proposition de garantie d'un niveau minimum de la valeur de la partie du fonds CB de l'OHI
 - Rapport d'avancement du groupe de rédaction sur les services mondiaux de navigation électronique
 - Proposition d'amendements à la Résolution de l'OHI 1/2005

5. PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET ANNUELS DE L'OHI

- 5.1 Examen de l'état financier actuel de l'OHI
- 5.2 Proposition de Programme de travail de l'OHI pour 2020
- 5.3 Proposition de Budget de l'OHI pour 2020
- 5.4 Proposition de Programme de travail et de Budget de l'OHI pour la période 2021-2023 à soumettre à l'A-2

6. EXAMEN DU PLAN STRATEGIQUE DE L'OHI

- 6.1 Rapport et propositions du SPRWG

7. AUTRES POINTS PROPOSES PAR UN ETAT MEMBRE OU PAR LE SECRETAIRE GENERAL

- 7.1 Préparation de la 2^{ème} session de l'Assemblée de l'OHI
- 7.2 Proposition visant à créer un « laboratoire de l'innovation et de la technologie de l'OHI » soutenu et situé à Singapour

7.3 Application de la norme ISO9001 : 2015 Principes de gestion de la qualité à la structure de l'OHI

7.4 Triennat des activités de célébration du centenaire de l'OHI (OHI -100)

8. PROCHAINE REUNION

8.1 Dates et lieu de la 4^{ème} réunion du Conseil de l'OHI (20-22 octobre 2020, dates et lieu à confirmer)

9. QUESTIONS DIVERSES

10. EXAMEN DES ACTIONS ET DECISIONS DE LA REUNION

11. CLOTURE DE LA REUNION